RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire et de la
souveraineté alimentaire

Arrêté

Autorisant un candidat à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Arrête :

Article 1er

M. Frederic LECERF est autorisé à se présenter au concours pour le recrutement d'un professeur qui se tiendra les 9 et 10 novembre 2026, référence d'emploi A2ACO00028, discipline « Biologie moléculaire, bioinformatique et génétique », à l'Institut Agro Rennes-Angers.

Article 2

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 octobre 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,

Jérôme COPPALLE